

ALGERIE TELECOM

DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS - J I J E L

Réf : DOT/SDT/DRA/S.RU/ 86 /2024

Jijel le : 17 09 2024

MISE EN DEMEURE

* Identification des parties :

- Service contractant : la direction opérationnelle d'Algérie télécom Jijel
- Partenaire contractant. Entreprise : **SARL POINT TELECOM** représentée par son gérant Mr CHERIBET HAYTEM , sis à : **CITE 100 LOGTS EL MILIA JIJEL**

* Identification de l'opération

- Contrat N° : 13/AT/SDT/DRA/2019
- ODS de démarrage des travaux : 45 du 26.05.2024
- Projet : **RELEVÉ DERANGEMENT DES RESEAUX ZONE CMP JIJEL 02 – TRANCHE 02**
- date de notification : 28.05.2024

* Objet de la mise en demeure :

- Travaux non entamé à ce jours
 - Négligences des engagements contractuels
5. De ce fait, vous êtes tenus d'achever la totalité des travaux dans les meilleurs délais conformément aux clauses contractuels et aux spécifications technique du contrat en vigueur .

* Délais d'exécution de la mise en demeure :

08 jours après la parution dans le site WEB D'ALGERIE TELECOM

* Sanction prévus en cas de refus d'exécution :

En cas d'inexécution de vos obligations contractuelles, et faute de remédier aux carences qui vous sont imputables dans le délai fixé par la mise en demeure prévu ci-dessus, Faute de quoi, la direction opérationnelle des télécoms Jijel se réserve le droit de prendre les mesures administrative et réglementaire contre votre entreprise



Le Directeur

17 SEP 2024

Directeur Opérationnel P/I

OUABOU Youcef